



Centre Communal d'Action Sociale
 ✉ 2 place de l'Église – Saint-Just
 27950 LA CHAPELLE-LONGUEVILLE
 ☎ : 02 32 52 21 88 / 02 32 52 75 22
 @ : ccas@lachellelongueville.fr

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt : / 2025

Document à transmettre au CCAS
 avant le 15 octobre 2025

PASS'LOISIRS - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le Centre Communal d'Action Sociale est soucieux du bien-être de ses jeunes administrés

Nous vous proposons une aide financière de **30 € par enfant - âgé de 6 à 18 ans**
 dans le cadre de la pratique d'un sport, d'une activité musicale ou de loisir
 Cette aide est **réservée aux habitants de La Chapelle-Longueville**

Ce formulaire doit être retourné dûment complété au CCAS de la Chapelle-Longueville au plus tard le **15 octobre 2025**
La signature du/des parent(s) et le tampon du club ou de l'association (attestant du règlement) sont impératifs

COMPOSITION DU FOYER - Renseignements relatifs aux parents

	Nom	Prénom
M.		
Mme		
Adresse : 27950 LA CHAPELLE-LONGUEVILLE - <input type="checkbox"/> Saint-Just <input type="checkbox"/> Saint-Pierre d'Autils <input type="checkbox"/> La Chapelle-Réanville	
Téléphone :	M. : Mme :	
e-mail :	M. :@ Mme :@	

A COMPLÉTER PAR L'ASSOCIATION (une seule fiche par famille pour la même activité)

Nom du club ou de l'association :
 Adresse :
 ☎ :
 E-mail : @ :@

Fournir un RIB si l'association n'est pas connue du CCAS ou en cas de changement de coordonnées bancaires

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANT(S) PRATIQUANT L'ACTIVITÉ

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
NOM de l'enfant				
Prénom de l'enfant				
Age (impératif)				
Montant cotisation	€	€	€	€
Pass' Loisirs	- 30 €	-30 €	- 30 €	- 30 €
Règlement Famille	€	€	€	€

L'aide financière (qui doit être déduite du montant de la cotisation) sera directement versée au club ou à l'association

Fait le : / / 2025

Cachet de l'association

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus

Signature du demandeur :